



**ARRETE N° 2022 - PG - 040**  
**LISTE D'APTITUDE DU GRADE**  
**D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE année 2022**  
**(après examen professionnel)**

**Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,**

**Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 523-1 et 523-5,**

**Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment l'article 6-1°,**

**Vu le décret n°2008-512 du 29 mai 2008 relatif à la formation statutaire obligatoire des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 16,**

**Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,**

**Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 5 novembre 2020 portant élection du Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir,**

**Vu l'arrêté n° 2020-PG-090 du 17 décembre 2020 portant lignes directrices de gestion pour la promotion interne auprès du centre de gestion d'Eure-et-Loir,**

**Vu l'arrêté n°2021-PG-075 fixant la date limite de dépôts des dossiers de candidatures pour la promotion interne 2022 pour agent de maîtrise après examen professionnel au 25 mars 2022,**

**Considérant que deux nominations par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel ouvrent droit à une nomination par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise après réussite d'un examen professionnel,**

**Considérant qu'à ce jour, 6 possibilités de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel s'est dégagée en 2022, ces derniers résultats :**

- de 1 nomination au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel en 2019 suite à promotion interne 2019 au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel.
- de 2 nominations au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel en 2020 suite à promotion interne 2020 au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel.
- de 4 nominations au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel en 2021 suite à promotion interne 2021 au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel.
- de 3 nominations au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel en 2022 suite à promotion interne 2022 au grade d'agent de maîtrise territorial sans examen professionnel.
- de 1 possibilité de nomination par promotion au grade d'agent de maîtrise territorial après examen professionnel de 2021 non utilisée (8 inscriptions pour 9 possibilités)

**Considérant que les 6 fonctionnaires proposés remplissent les conditions fixées par l'article 6-2° du décret précité pour être nommés par voie de promotion interne,**

**Considérant que le Président du centre de gestion d'Eure-et-Loir a, pour dresser la présente liste d'aptitude, procédé à l'examen de ces dossiers conformément à ses lignes directrices de gestion,**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** En application de l'article 523-5 du code général de la fonction publique et de l'article 6-1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié, la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE (après examen professionnel) au titre de la promotion interne 2022 est arrêtée ainsi qu'il suit :

| NOM       | PRENOM     | COLLECTIVITE                |
|-----------|------------|-----------------------------|
| AVIVEAU   | JULIEN     | SITREVA                     |
| CHARRITTE | CHRISTELLE | COMMUNE DE MAINVILLIERS     |
| LANGLOIS  | MAXIME     | COMMUNE DE MAINVILLIERS     |
| LE DENMAT | PATRICIA   | COMMUNE NOUVELLE D'ARROU    |
| THIERREE  | FLORIAN    | SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN |
| VINCENT   | GILLES     | SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN |

Soit 2 femmes et 4 hommes.

**ARTICLE 2 :** La validité de la présente liste est de 2 ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022. L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Le candidat inscrit pour la première fois sur la liste d'aptitude, qui ne serait pas nommé dans un délai de 2 ans à compter de la date de publication du présent arrêté, pourra être réinscrit sur la liste d'aptitude pour une troisième année, s'il en a fait la demande écrite au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure et Loir au moins un mois avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 ; il pourra être réinscrit pour une quatrième et dernière année s'il en a fait la demande un mois avant le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

**ARTICLE 3 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à LUISANT, le 21 juin 2022

Le Président



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 22/06/22  
et de la publication le : 23/06/2022

Par délégation  
La DGS

Céline ROUSSET

**ARRETE N° 2022 - PG - 041**  
**portant rectification d'une erreur matérielle contenue**  
**dans l'arrêté n° 2022 – PG – 040 relative à la**  
**LISTE D'APTITUDE DU GRADE**  
**D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL**  
**AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE année 2022**  
**(après examen professionnel)**

Le Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles 523-1 et 523-5,

Vu l'arrêté n° 2022 – PG – 040 en date du 21 Juin 2022 relative à la liste d'aptitude du grade d'agent de maîtrise territoriale au titre de la promotion interne pour l'année 2022 (après examen professionnel),

Considérant que l'arrêté n°2022 – PG – 040 susvisé est entachée d'une erreur matérielle sur l'orthographe du nom de M. AVICEAU Julien

**ARRETE :**

**Article 1** La modification est apportée à l'article 1 de l'arrêté n°2022 – PG – 040 concernant le nom AVICEAU au lieu de AVIVEAU.

**ARTICLE 2 :** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet d'Eure et Loir, affiché dans les locaux du Centre de Gestion et notifié aux agents inscrits sur la présente liste d'aptitude. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'ORLEANS dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à LUISANT, le 23 juin 2022

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le : 23/06/22  
et de la publication le : 23/06/2022

Par délégation  
La DGS

Céline ROUSSET